

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

N° ordre
20-71

N° ordre dans la séance :
DE-13102020-03

Date de la convocation :
06/10/2020

Date de l'affichage :
15 OCT. 2020

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le treize octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, FELCI Claude, VILLARD Robert, Adjoint, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, CHAPMAN Katerina, MONTEIRO Loïc, BRAVI Nadine, SCALMANA Dominique, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, Thierry CURTELIN conseillers

Absents excusés : RAVIER Danielle (procuration à ANDRE-MASSE Franck), MARCHAND Christelle (procuration à PETITE Anne-Laure), GERRA Dominique (procuration à DRAPIER THIERRY), VILLARD Robert (Procuration à FELCI Claude)

Secrétaire de séance : David TREBOZ

OBJET : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement, annexé, fixe notamment :

- Les périodicités des séances,
- La fréquence des questions orales,
- La constitution des commissions municipales.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adopter le règlement intérieur annexé

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE